

Certification			FO 08 41 0203
changement de la disposition des compteurs destinée à tous les agents énergétiques			
Edition/Date: 01.07.2016	Section 08	Nom du fichier: FO 08 41 03 Certification de disposition des compteurs	Page: 1 de 3

Formulaire pour la certification en cas de changement de la disposition des compteurs, destinée à tous les agents énergétiques

Remarques:

- La condition préalable à ce formulaire est qu'il existe déjà une certification pour l'installation correspondante chez Swissgrid.
- Le gestionnaire de réseau ou l'auditeur qui a effectué la certification est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des données.
- Veuillez dûment remplir le tableau approprié. Ne remplissez pas les autres tableaux.
- Veuillez viser (parapher) chaque page de ce formulaire.

1 Données de l'installation:

N° RPC/RU ou numéro GO: _____

Nom de l'exploitant d'installation: _____

Adresse de l'installation (rue, NPA, localité): _____

2 Attribution de la désignation des points de mesure aux numéros de compteur

Premier mois de la nouvelle disposition des compteurs (MM.AAAA): _____

Premier mois de la nouvelle mesure de la courbe de charge év. utilisée (MM.AAAA): _____

a) **Mesure nette** (pas de mesure de la consommation propre, c-à-d injection directe dans le réseau de distribution):

	Désignation du compteur ou formule du compteur	Désignation du point de mesure à 33 chiffres CH.....	Swissgrid
Production nette (jusqu'à 30 kVA)/production de l'installation (puissance supérieure à 30 kVA) Ligne 1-1:2:			
Besoins propres de l'installation (puissance supérieure à 30 kVA) Ligne 1-1:1:			

b) **Mesure de la consommation propre avec mesure de l'excédent** (jusqu'à 30 kVA de puissance de raccordement inclus):

	Désignation du compteur ou formule du compteur	Désignation du point de mesure à 33 chiffres CH.....	Swissgrid
Excédent du producteur Ligne 1-1:2:			

Signature du gestionnaire de réseau/de l'auditeur

Certification			
changement de la disposition des compteurs destinée à tous les agents énergétiques			FO 08 41 0203
Edition/Date: 01.07.2016	Section 08	Nom du fichier: FO 08 41 03 Certification de disposition des compteurs	Page: 2 de 3

c) **Mesure de la consommation propre avec mesure de l'excédent** (supérieure à 30 kVA de puissance de raccordement):

	Désignation du compteur ou formule du compteur	Désignation du point de mesure (33 caractères) CH.....	Swissgrid
Production de l'installation Ligne1-1:2:			
Besoins propres/alimentation auxiliaire de l'installation Ligne 1-1:1:			
Excédent du producteur Ligne 1-1:2:			

Les compteurs suivants, dont les mesures d'énergie seront prises en compte pour l'établissement de GO ou la RPC, ont associé aux désignations les points de mesure mentionnés:

Désignation du compteur	Numéro de série du compteur	Emplacement du compteur	Swissgrid
Z1			
Z2			
Z3			
Z4			
Z5			
Z6			
Z7			
Z8			
Z9			

La plausibilité de la section de mesure et des données de production déjà mesurées a été vérifiée:

Joignez impérativement le schéma unipolaire des compteurs/du raccordement au formulaire. Le schéma des compteurs doit désigner les compteurs par leur abréviation.

Signature du gestionnaire de réseau/de l'auditeur

Certification			
changement de la disposition des compteurs destinée à tous les agents énergétiques			FO 08 41 0203
Edition/Date: 01.07.2016	Section 08	Nom du fichier: FO 08 41 03 Certification de disposition des compteurs	Page: 3 de 3

3 Les données ci-dessus sont certifiées ¹ par

Nom de l'instance d'évaluation de la conformité accréditée (auditeur)/de l'exploitant de la station de mesure s'ils sont juridiquement indépendants de l'exploitant de l'installation ²	
Nom, prénom	
Numéro du rapport d'audit relatif à l'installation de production (le cas échéant)	
Date de l'audit (JJ.MM.AAAA)	
Lieu, date, signature(s) en bonne et due forme et cachet	

A remplir par Swissgrid SA	Date/signature
Saisie dans la base de données	
Validation de l'entrée dans la base de données	

¹ La certification doit être effectuée par l'un des centres d'évaluation de la conformité autorisés par le centre d'accréditation suisse SAS pour ce domaine spécialisé (www.swissgrid.ch) → portail spécialisé → liste des auditeurs accrédités) ou le gestionnaire réseau compétent selon l'art. 3 al. 1 OAO.

² L'auditeur/le gestionnaire de réseau qui a effectué la certification confirme que les informations des chapitres 1-2 sont correctes et complètes.